



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2025-01/03

Séance du 23 janvier 2025

Date de la convocation :

17 janvier 2025

Affichage de la convocation :

17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-trois janvier, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Michèle ALVES, Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN, (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET), Lindsay DIAS (Procuration à N. FERRACHAT).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Nombre de conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

procurations : 4

absents : 3

votants : 24

Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025

Monsieur le rapporteur rappelle que l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Après une présentation des orientations budgétaires, le débat est introduit par M. le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DIT que le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 a bien eu lieu en séance

PRECISE que chaque conseiller a pu s'exprimer sur le Rapport d'Orientation Budgétaire

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération non soumise au vote.

Le Maire
Pierre GOUBET

